

FORMULAIRE DE PRÊT DE MATÉRIEL COMMUNAL

A compléter et à retourner à la mairie au plus tard 15 jours avant la location envisagée.

Demande de réservation déposée en mairie le : _____

Par : M Mme : _____

Demeurant : _____

Téléphone fixe / Portable : _____

Pour la période du _____ au _____ soit : jours.

- à titre personnel
 pour le compte de l'association:

Motif de la demande : _____

Date de la manifestation : _____

Lieu de la manifestation : _____

- Tables ⇒ Nbre :
 Chaises ⇒ Nbre :

CONDITIONS : 1 chèque de caution d'une valeur de 100€ sera demandé

RESTITUÉ LE : _____

- Le matériel est empruntable uniquement par les associations et les particuliers de la commune de Vieille-Toulouse
- Le matériel ne devra pas quitter le territoire communal (sauf autorisation expresse du maire)
- En cas de dégradation du matériel, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune, sur présentation de la facture, le prix de la réparation ou du remplacement du matériel endommagé.
- En cas de non restitution ou de destruction du matériel prêté, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune la valeur de remplacement de ce matériel.
- Le bénéficiaire du prêt de matériel doit présenter cette autorisation à l'agent technique lors du retrait et du retour du matériel.
- Le bénéficiaire du prêt de matériel devra téléphoner à la mairie pour convenir du jour et de l'heure de retrait et de retour du matériel.

Fait à Vieille-Toulouse, le : _____

**Lu et approuvé,
Le demandeur,**

**Pour acceptation,
Le Maire,**